

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Partagez-nous votre « *Regard sur la ruralité* »

(Beauharnois, le 27 juillet 2017) – À vos appareils : le concours-photos annuel est officiellement lancé !

Les photographes en herbe et professionnels sont invités à participer à cette nouvelle édition du concours photo de la MRC qui a pour thème « ***Regard sur la ruralité - Paysages d'été, d'automne et d'hiver*** ». Mettez en valeur notre patrimoine rural sous tous ses angles : paysager, bâti, agraire, etc. Ce concours se tient en partenariat avec *Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent*.

- RÈGLES DE PARTICIPATION ET 1 000 \$ EN BOURSES -

Le concours s'adresse exclusivement aux résidents du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry et aux personnes fréquentant un établissement scolaire de son territoire. Les intéressé(e)s doivent s'inscrire au concours via la page Internet : www.mrc-beauharnois-salaberry.com/concours-photo.

Les participants courent la chance de se partager 1 000 \$ en bourses qui seront distribuées en quatre prix distinctifs : le *Grand Prix Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent* (500 \$), deux prix *Coup de cœur* (200 \$) et un *Prix du public* (100 \$).

À noter que l'attribution du *Prix du Public* résultera de la photo qui aura récolté le plus grand nombre de « J'aime » sur la page Facebook de la MRC (<https://www.facebook.com/mrc.de.beauharnois.salaberry>). Le vote se tiendra à compter de 8 h le 26 janvier prochain et prendra fin le à 16 h le 23 février 2018.

Les participants doivent soumettre un maximum de 10 photos couleurs ou en noir et blanc, obligatoirement en haute résolution (minimum 300 dpi et maximum 5 mégas pixels). Seuls les formats JPEG, TIFF, RAW et PNG seront acceptés.

- **DATE LIMITE DU CONCOURS : VENDREDI, 19 JANVIER 2018** -

Les participants ont jusqu'au vendredi, 19 janvier 2018 à 12 h (midi) pour déposer en ligne leurs photos via le lien suivant : www.mrc-beauharnois-salaberry.com/concours-photo. L'édition 2017 du concours est exceptionnellement prolongée jusqu'à cette date, de sorte à permettre la prise de photos d'hiver.

Chaque photo déposée devra comporter les renseignements suivants : le lieu où elle a été prise, le nom du photographe, le titre de la photo, une courte description d'environ 2 à 3 lignes indiquant ce que représente ce lieu pour vous, son importance, ce qu'il évoque, etc.

Pour en savoir davantage sur les règles d'admissibilité et de participation au concours, on vous invite à consulter le dépliant officiel qui est accessible en ligne sur le site Internet de la MRC au lien suivant : <http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/concours-photo>. Une version imprimée dudit dépliant sera bientôt également accessible auprès des hôtels de ville et bibliothèques municipales du territoire.

- **DÉVOILEMENT DES GAGNANTS ET PRIX DU PUBLIC** -

Une fois les photos évaluées par un jury formé de membres du Conseil de la Culture de la MRC et / ou de professionnels du milieu de la photo, les noms des gagnant(e)s seront par la suite dévoilés en février 2018.

À noter que toutes les photos soumises au concours seront exposées dans différents endroits publics de la région ou à l'occasion d'événements spéciaux organisés au cours de l'année 2018. Les photos apparaîtront également sur le site Internet et la page Facebook de la MRC.

Bonne chance à tous (toutes) les participant(e)s !